

Autorité  
de la concurrence



*Le président*

*Paris, le 15 décembre 2014*

Référence à rappeler : 14-DCC-160

Maîtres,

Dans le cadre des engagements soumis par Altice et Numericable Group à l'occasion de la prise de contrôle exclusif par Numericable Group de la Société Française de Radiotéléphone, vous avez proposé le 13 novembre 2014 de nommer le cabinet CompetitionRx, représenté par M. Justin Menezes, en tant que mandataire indépendant, chargé de superviser l'exécution des engagements, à l'exception des engagements relatifs aux relations entre Altice / Numericable Group et Vivendi. A cet effet, vous avez également soumis le 13 novembre un projet de mandat du cabinet CompetitionRx, que vous avez modifié le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Compte tenu des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée le cabinet CompetitionRx, en qualité de mandataire indépendant, ainsi que le projet de mandat reçu le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Je vous prie d'agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Bruno Lasserre

---

© Autorité de la concurrence